

APPEL A PROJETS



Contexte

La Fondation des Possibles, Fondation d'entreprise, a pour but la réalisation d'une œuvre d'intérêt général ayant un caractère social. Elle a pour objet de promouvoir la question sociale, plus particulièrement la prévention et la lutte contre les exclusions. Elle se caractérise par sa volonté de développer des actions pragmatiques et concrètes afin d'aider les personnes en difficultés à retrouver le chemin d'une intégration réussie dans la société.

Dans un contexte de chômage de masse, de plus en plus de demandeurs d'emplois s'engagent dans un parcours d'insertion professionnelle en tentant de créer leur propre emploi.

La Fondation des Possibles, fondation d'entreprises, veut aider toute personne, volontaire et créative, qui, malgré ses difficultés d'accéder à l'emploi, son manque de ressources financières et souvent l'absence de qualifications importantes, a décidé de prendre son destin en mains, sans renoncer.

Convaincue que nul n'est inemployable, la Fondation porte depuis 2017 **un appel à projets permanent** pour identifier, accompagner et récompenser des femmes et des hommes, qui veulent créer leur propre emploi.

Qui peut répondre ?

Vous êtes majeur et sans emploi, vous résidez en France et vous avez un projet de création d'entreprise sur le territoire Français :

- vos moyens financiers sont insuffisants pour créer votre emploi et le soutien financier de la Fondation est nécessaire pour compléter vos autres co-financements.
- votre situation personnelle doit correspondre à la mission d'intérêt général de la Fondation : personne en difficultés d'insertion professionnelle, ne disposant pas des ressources suffisantes pour créer leur emploi ;
- votre projet de création d'emploi doit être suivi de préférence en amont par un organisme spécifique d'aide à la création d'activité ;
- votre projet doit être viable économiquement, avec une prise de risque maîtrisée, et permettant un revenu décent.

Les personnes morales ne sont pas éligibles au concours Prix du Parcours Gagnant.



Comment intervient la Fondation ?

La Fondation interviendra, en aval des organismes d'accompagnement, pour permettre l'aboutissement de votre projet d'insertion professionnelle, sous deux formes :

- le parrainage et l'accompagnement de votre projet par des experts de la Fondation, membres des entreprises qui la constituent, ce à titre gracieux;
- l'attribution de prix aux projets présentés lors de jury organisés à raison de deux sessions minimum par an.

Chaque session primera les projets d'insertion. Les prix seront octroyés à chaque candidat selon appréciation souveraine du jury. Cependant, les prix ne pourront excéder 5.000 euros ni être inférieurs à 1.000 euros.

Déroulé du Prix PARCOURS GAGNANT

L'appel à projets est permanent, diffusé sur le site de la Fondation et par les partenaires.

- 1) Déposez votre dossier de candidature par email ou par courrier à l'adresse du siège de la Fondation : un accusé de réception vous sera adressé dès réception ;
- 2) Vous aurez un premier entretien avec l'équipe responsable du concours ;
- 3) Votre projet sera étudié par un Comité de présélection composé de l'équipe de la Fondation sur la base du dossier de candidature et de votre entretien ;
- 4) Vous serez rapidement informé(e) de la suite réservée à votre demande : refus ou accord d'entrée dans le concours ;
- 5) En cas d'accord d'entrée dans le concours, un(e) salarié(e) d'une des 22 entreprises membres de la Fondation sera nommé(e) marraine ou parrain de votre projet et prendra contact avec vous. Ce « coach » sera choisi en fonction de son expertise sur les thématiques à travailler ;
- 6) Votre marraine ou votre parrain vous accompagnera tout au long de votre candidature pour préciser si besoin votre projet et le compléter, et vous aider à préparer votre présentation devant le Jury ;
- 7) Vous assisterez à plusieurs temps de préparation en vue de votre passage devant le jury ;
- 8) Vous êtes convoqué à venir présenter et soutenir votre projet avec votre marraine ou votre parrain devant le Jury.

Toutes les étapes du processus sont obligatoires et les candidats au concours s'engagent à s'y impliquer.



Le Jury

Le Jury est composé :

- du Président de la Fondation ou l'un de ses vice-présidents
- du Délégué Général ou de son représentant
- des marraines et parrains des projets présentés
- de 3 membres Fondateurs ou leurs représentants

Le Jury sera présidé par le Président de la Fondation ou son représentant.

Le Jury est souverain. Il n'est pas tenu de justifier ses décisions et celles-ci sont sans appel. Il décide de l'attribution ou non de prix et de leur montant. Le cas échéant il peut proposer à un candidat de se re présenter à nouveau devant le jury.

Les membres du Comité de présélection, et le Jury et les personnes qui auront eu connaissance des dossiers de candidature, sont tenus à une stricte confidentialité, en particulier quant au contenu des projets.

Un règlement complet du concours sera transmis à chaque candidat et disponible sur le site internet de la Fondation des Possibles (<http://lafondationdespossibles.com/>).

Nomination et annonce des Lauréats

L'annonce des lauréats se fait lors d'une cérémonie de remise des prix, qui se tiendra à l'issue de chaque session du jury. Tous les candidats sont invités à y participer.

Les lauréats n'étant pas informés de leur nomination avant la remise des Prix, leur présence est indispensable lors de la remise de prix.



DOSSIER DE CANDIDATURE

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Lettre de motivation,
- Dossier de candidature ci-joint,
- CV du porteur de projet,
- Copie des soutiens financiers éventuels,
- Joindre s'il y a lieu une lettre d'appui ou une preuve de l'accompagnement par une structure d'aide à la création,
- Un support numérique, si vous en disposez, de votre projet,
- La copie de vos statuts ou preuves de dépôt si en cours,
- La copie de votre business plan ou plan prévisionnel,
- La photocopie de la pièce d'identité en cours de validité ou du titre de séjour en cours,
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois,

Votre dossier de candidature doit être déposé ou envoyé (*)

- par email : votrecontact@lafondationdespossibles.com
- par courrier : **Mélanie VANHOVE**
Fondation des Possibles
2, boulevard Thomson – CS 60500
59815 Lesquin cedex

* * *

*Nom - Prénom

*Adresse

*Code postal

*Ville

*Téléphone

*Email

Site internet éventuel

*Votre expérience professionnelle

*Votre organisme de suivi

*Tous les champs doivent être remplis



PRESENTATION DE VOTRE PROJET

***Votre projet : description et objectifs du projet (préciser le secteur visé, le métier)**

***Argument quant à la viabilité de votre projet : marché, clients, réponse à un besoin, aptitudes du porteur de projet, concurrence.**

***Localisation du projet : où allez-vous créer votre activité ?**



FINANCEMENT DE VOTRE PROJET

***Avez-vous déjà des soutiens financiers ? Si oui, lesquels ?**

***Coût complet de votre Projet (détailler)**

Recommandations

- C'est à partir des informations portées sur ce dossier que la recevabilité de votre candidature sera évaluée ;
- Votre dossier doit être renseigné complètement et lisiblement. Il doit comporter l'intégralité des pièces demandées (dossier de candidature, pièces justificatives, vidéo éventuelle). **Tout dossier incomplet ou illisible est rejeté et conséquemment non validé.**

Les lauréats doivent s'engager par écrit à autoriser la Fondation à communiquer avec eux sur leurs projets et leur prix.

Ils s'engagent également à parrainer par la suite le projet d'un jeune de la Fondation qui aura besoin d'un accompagnement, ce afin de le faire bénéficier solidairement de leur expérience.



Avertissement sur le traitement des données personnelles.

Les réponses aux questions du dossier de candidature sont, sauf mention contraire, obligatoires et nécessaires à l'examen de votre candidature. L'absence de réponse est susceptible de compromettre le bon suivi de votre dossier.

Les informations recueillies à partir de ce dossier de candidature font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer l'examen de votre candidature, son traitement et si une aide vous est attribuée, votre suivi. Les destinataires des données sont les permanents et les bénévoles de la Fondation d'entreprises, les instances de la Fondation et le Jury chargé d'étudier votre candidature.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci de vous adresser à Madame Mélanie VANHOVE : Fondation des Possibles, 2 boulevard Thomson-CS 60500-59815 LESQUIN Cedex.. melanie.vanhove@lafondationdespossibles.com

Vous pouvez aussi pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr>

Le,

A,

Signature